



LE CHARDON BLEU – L'ESPACE BIEN-ÊTRE TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE

RÈGLEMENT

Ce Règlement Intérieur est destiné à assurer le confort, la sécurité et l'hygiène de tous ainsi qu'à faciliter l'entretien des installations.

L'accès au Chardon bleu – L'Espace Bien-Être du Tennis Club de COUTAINVILLE suppose l'acceptation de ce Règlement Intérieur et le respect de celui-ci.

Pour votre information, le Chardon bleu dispose :

- ❖ Pour des activités aquatiques :
 - d'une piscine de 12,50 m de longueur, de 6 m de largeur avec une profondeur constante de 1,25 m. Un escalier permet d'entrer facilement dans le bassin à la droite du pédiluve d'accès. La piscine est chauffée par une pompe à chaleur qui assure une température de l'ordre de 28°C.
 - d'un espace de détente comprenant un sauna
- ❖ d'une salle réservée aux activités Fitness, Yoga.....
- ❖ d'une salle de sport
- ❖ d'un salon avec accueil
- ❖ d'un bar pendant la période estivale et/ou certaines périodes de vacances

Le Chardon bleu – L'Espace Bien-être est ouvert dans le respect des recommandations sanitaires de l'Agence Régionale de Santé fondées sur les prescriptions émises par le Ministère de la Santé et de la Prévention.

Le présent règlement ne concerne que les activités aquatiques pratiquées dans le cadre de l'espace dévolu au bien-être, à l'exclusion des autres activités du TCC, lesquelles sont soumises à un règlement intérieur distinct.

I - ACCÈS – PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT

Le Chardon bleu est strictement réservé aux membres de 16 ans et plus du Tennis Club de COUTAINVILLE ayant souscrit la « cotisation club » dont la durée cumulative est égale ou supérieure à quatre semaines dans l'année en cours, ainsi qu'aux personnes de 16 ans et plus et, mineurs de plus de 6 ans à la date du premier jour du stage, s'inscrivant à des stages ou à des cours d'activités aquatiques ou de natation plus saisonniers, en période de vacances scolaires, et notamment pendant les mois de juillet et d'août.

Les personnes de moins de 16 ans ont uniquement accès aux cours de natation encadrés par un Maître Nageur Sauveteur (M.N.S.) et aux éventuels cours aquatiques spécifiques, spécialement organisés à leur intention.

Les personnes âgées de 16 ans le premier jour d'une activité aquatique, cours à l'année ou stages vacances, peuvent participer à ces cours et bénéficier également de la formule « accès libre Piscine & Sauna ».

Des créneaux horaires d'« accès libre Piscine & Sauna » permettant de la nage libre, de l'auto détente, des

étirements, des massages par jets et un accès au sauna sont mis gratuitement à disposition, des membres de 16 ans et plus du TCC, inscrits au tennis, à une activité aquatique ou de natation, à une activité fitness ou autre pendant la durée de leurs cotisations ou activités.

Ces créneaux sont limités, et avec un nombre maximum de 6 personnes par heure, sur réservation préalable en ligne, à 2 heures/personne/semaine pendant seulement la durée de leur cotisation ou activité (du lundi au vendredi pour les stages vacances) ; ils pourront néanmoins être modulables sur certaines périodes.

Attention, pour pouvoir accéder à cette formule, un minimum de 2 personnes est obligatoirement requis, pour des raisons liées à la sécurité. Il est donc demandé aux personnes ayant réservé et ne venant plus de bien annuler leurs réservations.

L'accès est donc interdit à toute personne se présentant ou se trouvant seule au début de son créneau horaire de réservation.

Les dispositions suivantes seront à respecter lors des réservations :

- Ne pas s'inscrire sur 2 heures à la suite ni deux fois le même jour,
- Chaque semaine, attendre que le créneau horaire de la 1^{ère} séance réservée soit dépassé pour s'inscrire et réserver la 2^{ème} séance permise.

Les réservations sont possibles sur deux semaines glissantes, sur la base de deux la semaine en cours et de deux la semaine suivante.

Des créneaux horaires d'« accès libre Piscine et Sauna » pourront être attribués et réservés, à la discrétion du Comité de Direction du Tennis Club de COUTAINVILLE lors d'évènements particuliers.

Les formules « accès libres » ne sont pas autorisées aux personnes participants aux cours d'AQUASANTÉ et d'AQUACONFIANCE, sauf dérogation exceptionnelle accordée, pour cette seule dernière activité, par les M.N.S..

FORMULE INVITATIONS « ACCÈS LIBRE ADULTES PISCINE & SAUNA »

Chaque membre **majeur inscrit à l'année** à une activité tennis, aquatique, de natation, de fitness ou autre bénéficie de **5 invitations** payantes à la piscine (dont le tarif est défini chaque année par le Comité) pour une personne majeure non membre du TCC, et ce jusqu'au 31 août de l'année en cours.

Les dispositions suivantes sont alors à respecter :

- Limitation à deux accès maximum pour chaque invité,
- Le membre invitant vérifie sur le planning la disponibilité et le nombre de places restantes du créneau horaire désiré,
- Il doit aller sur le Magasin de l'application pour acheter et payer en ligne ses invitations à la rubrique « Invitations Piscine » puis « Invitation adulte Piscine & Sauna » puis appeler le secrétariat (02 33 47 08 90) pendant ses heures d'ouverture une fois cette action réalisée pour que celui-ci réserve alors sur l'application l'accès libre choisi sur la fiche de l'invitant et le nombre de personnes invitées,
- Il ne doit rien faire d'autre à ce moment sur son téléphone et surtout ne pas réserver directement pour lui-même,
- Une confirmation de ces réservations sera alors automatiquement adressée par l'application et par mail au membre invitant.
- L'Accès aux installations se fera sur les deux portes avec contrôle d'accès par l'invitant (via son téléphone ou sa carte) accompagné de ses invités,
- Bonnet à prévoir pour tous les invités.

FORMULE INVITATIONS « ACCÈS LIBRE JEUNES FAMILLE PISCINE »

Chaque membre **majeur, inscrit à l'année** à une activité tennis, aquatique, fitness ou **temporairement** au tennis, à un stage de tennis ou un stage aquatique, **bénéficie « d'accès libres Jeunes Famille à la piscine »** pour inviter **ses enfants ou petits enfants mineurs**, jusqu'au 31 août de l'année en cours, et ce **seulement sur les plages horaires du planning réservées à cette formule et dénommées ainsi.**

Les invitations sont gratuites et limitées à une séance d'une heure par semaine par parent ou grand parent invitant et pour 2 enfants ou petits enfants au maximum.

Règles et/ou dispositions à respecter :

- **Avant une première demande de ce type d'invitation, le membre invitant doit obligatoirement se présenter au secrétariat** pour faire programmer sur son téléphone ou sur une carte spécifique « Invitation Jeunes famille » (payante de 5 €), la formule « **INVITATION JEUNES FAMILLES PISCINE** » qui lui permettra ensuite, pendant toute la saison, de réserver directement ses invitations et de pouvoir passer les contrôles d'accès sur nos portes, une fois ses réservations faites,
- **Les enfants et petits enfants sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents ou grands-parents qui devront obligatoirement être présents dans la piscine lors de cette formule d'accès libres,**
- Enfants ou petits-enfants **âgés de 6 à 18 ans** au jour de l'invitation, devant savoir nager,
- **Le membre invitant** vérifie sur le planning la disponibilité et le nombre de participants déjà inscrits (de 0 à 9 maximum) sur le créneau horaire spécifique désiré, **obligatoirement dénommé « Accès libre jeunes famille piscine »**,
- Il réserve directement sur le planning de son téléphone, sur le créneau horaire choisi, son nombre total de places sur la flèche prévue à cet effet, soit 2 ou 3 (en se comptant lui-même), puis il fait réserver deux fois, ces créneaux spécifiques étant limités au maximum à 9 personnes,
- Les personnes ne se servant pas de leur téléphone devront obligatoirement passer ou téléphoner au secrétariat pour faire effectuer chacune de leur réservation et obtenir ainsi la mise à jour temporaire de leur carte d'accès spécifique,
- Une confirmation de la réservation est alors automatiquement adressée par l'application au membre invitant,
- L'accès aux installations se fait sur les portes avec contrôle d'accès par l'invitant (via son téléphone ou sa carte), accompagné de ses invités,
- **Accès au sauna strictement interdit,**
- Bonnet de bain et douche savonnée obligatoires avant d'entrer dans le bassin.

L'accès au bassin et aux cours d'activités aquatiques est limité à 18 personnes, non compris le moniteur enseignant (Fréquence Maximum Instantanée ou FMI).

Les séances de cours s'effectuent sous la direction et la surveillance de moniteurs-maître-nageurs sauveteurs ou d'enseignants diplômés d'État, dûment qualifiés. Les participants sont tenus de se conformer à leurs instructions, notamment l'accès dans l'eau et la ponctualité.

À l'issue du cours, il est demandé de quitter le bassin afin de pouvoir accueillir le groupe suivant.

Les jeunes mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal, en dehors du temps de l'activité.

Les M.N.S. ou les membres du Comité de Direction du Tennis Club de COUTAINVILLE peuvent limiter la durée de présence dans le bassin, suspendre momentanément les entrées et procéder à l'évacuation des baigneurs en cas de fréquentation supérieure à la FMI, ou pour des raisons techniques de sécurité, d'accident, de maintenance ou de toute autre raison.

Les M.N.S. ou les membres du Comité de Direction du Tennis Club de COUTAINVILLE sont au service des membres, sous le signe de la courtoisie et du respect réciproque. Ils ont autorité, en cas de problème, pour exclure les contrevenants.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité ou à la sécurité des membres, à l'ordre et à la propreté, pourra entraîner l'exclusion de la piscine et d'éventuelles poursuites.

Il est notamment interdit de toucher aux matériels existants autour de la piscine ainsi que de manipuler la bâche de protection et de couverture du bassin.

Accès au vestiaire

Le vestiaire est collectif et mixte.

Le vestiaire est accessible uniquement aux membres participant aux activités aquatiques ou de natation, aux « accès libres Piscine & Sauna » ou aux « accès libres Jeunes Famille Piscine », seulement 20 minutes avant le début de chaque séance.

Il est accessible aux personnes à mobilité réduite sous certaines conditions particulières, notamment si elles sont accompagnées de personnel(s) qualifié(s) et compétent(s).

L'accès sur la porte extérieure du salon et sur celle du vestiaire se fait par un système de contrôle d'accès, via les téléphones ou des cartes (ces dernières payantes, une carte différente par activité distincte), explicité à chaque participant lors de son inscription.

La porte extérieure du salon reste accessible à tous les membres, tous les jours de 8h à 20 h, en cliquant sur l'activité « Salle de Sport & Club » sur leur MEMPASS.

Une connexion Bluetooth est nécessaire à cet effet et doit être activée par les membres sur leurs téléphones.

Avant leur entrée dans le vestiaire, les baigneurs doivent retirer leurs chaussures et les mettre dans les casiers prévus à cet effet dans le couloir; ils se dirigent ensuite vers les cabines pour se mettre en tenue de bain, et rangent leurs affaires dans d'autres casiers prévus à cet effet, munis d'une fermeture par cadenas, à fournir par chaque baigneur.

L'accès aux 2 douches est limité à 2 personnes au maximum en même temps.

Il n'est pas autorisé de « stationner » dans les vestiaires.

Les parents, représentants légaux ou accompagnateurs des jeunes ne peuvent pas accéder au vestiaire, aux douches et au bassin, sauf pour aider leurs enfants à se déshabiller et/ou se rhabiller ; dans ce cas, ils devront enlever leurs chaussures avant leur entrée dans le vestiaire.

Entrée et sortie de la piscine

L'accès et la sortie de l'espace bassin se font par le pédiluve.

Pendant les cours ou la baignade, les serviettes et les affaires personnelles, dont les téléphones portables, ne sont pas autorisées autour du bassin.

Évacuation de la piscine

Tout utilisateur est tenu de se conformer aux instructions et directives des MNS.

La sortie du bassin devra se faire au plus tard ¼ d'heure avant l'heure de fermeture du Chardon Bleu.

Le non-respect des dispositions du présent règlement pourra entraîner l'exclusion de la piscine ainsi que d'éventuelles sanctions.

Sauna

La pratique du sauna, qui est mixte, est de la seule responsabilité des participants.

L'usage du sauna peut présenter des risques. Son accès est interdit :

- ✓ Aux personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires ou d'insuffisance respiratoire
- ✓ Aux personnes souffrant de maladies contagieuses ou de lésions cutanées avérées
- ✓ Aux femmes enceintes
- ✓ Aux personnes mineures.

Une visite médicale est conseillée avant le premier accès.

ACCÈS – RÉSERVATIONS

Le sauna est réservé pendant les créneaux horaires « **d'Accès libre Adulte Piscine & Sauna** » aux **membres majeurs** du TCC, inscrits au moins à une activité tennis, aquatique, de natation, fitness ou autre à « l'année », ou, à une activité temporaire (un stage par exemple) pendant les périodes de vacances scolaires.

Ces créneaux sont limités, avec **un nombre maximum de 6 personnes par heure**, sur réservation préalable en ligne à **2 heures/personne/semaine**, et pour les personnes non inscrites à l'année, pendant seulement la durée de leurs cotisations ou activités (du lundi au vendredi pendant les stages).

Néanmoins, pour pouvoir accéder à cette formule, un minimum de 2 personnes est obligatoirement requis, pour des raisons liées à la sécurité.

L'accès est donc interdit à toute personne se présentant ou se trouvant seule au début de son créneau horaire de réservation.

Les dispositions suivantes seront à respecter lors des réservations, se faisant sur la formule « Accès libre Adulte Piscine & Sauna » :

- Ne pas s'inscrire sur 2 heures à la suite ni deux fois le même jour,
- Chaque semaine, attendre que le créneau horaire de la 1^{ère} séance réservée soit dépassé pour s'inscrire et réserver la 2^{ème} séance permise.

Les réservations sont possibles sur deux semaines glissantes, sur la base de deux la semaine en cours et de deux la semaine suivante.

Chaque personne majeure pourra aussi y accéder, pendant 30 minutes, à la suite de ses cours d'activités aquatiques ou de natation, sur réservation sur place auprès du M.N.S. présent, au début de son cours, et ce, en fonction des disponibilités et dans le respect du règlement. Elle devra vérifier au préalable que le cours suivant n'est pas réservé à un accès libre, et, si c'est le cas, que celui-ci n'est pas déjà complet.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Il est formellement interdit de projeter :

- De l'eucalyptus ou autres produits sur les pierres, **au risque de provoquer un incendie**
- De l'eau et autres produits sur les résistances du foyer, afin de ne pas endommager le circuit
- De l'eau sur les pierres lorsque la température du sauna est supérieure à 65°C

SÉCURITÉ - HYGIÈNE - TENUE

- **Prendre une douche savonnée chaude avant d'entrer dans le sauna**
- **Durée de chaque séance limitée à 30 minutes**, en deux passages alternés de 15 minutes maximum
- Prendre une douche entre les deux passages
- Lentilles : absolument interdites, danger de décollement de la rétine

MUNISSEZ-VOUS :

- ✓ **D'une tenue correcte, qui est exigée**, avec maillot de bain
- ✓ D'une serviette pour vous asseoir sur les banquettes du sauna
- ✓ Il est interdit de détériorer les locaux et le matériel

EN CAS D'ACCIDENT :

- Prévenir immédiatement les secours
- Un défibrillateur est situé près de l'accueil du club-house
- Une boîte de premier secours se trouve à proximité des vestiaires.

Salle de Sport

L'accès à la salle de sport, qui est mixte, est de la seule responsabilité des participants.

L'utilisation des machines s'y trouvant peut présenter des risques. Tout utilisateur devra s'assurer avant son premier accès d'avoir reçu une information sur le fonctionnement de celles-ci auprès d'un responsable du TCC ou d'un enseignant. Son accès est interdit :

- ✓ Aux personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires ou d'insuffisance respiratoire
- ✓ Aux femmes enceintes
- ✓ Aux personnes de moins de 16 ans.

Une visite médicale est conseillée voire recommandée avant le premier accès.

ACCÈS – RÉSERVATIONS

La salle de sport est réservée, pendant ses horaires d'ouverture fixés par le Comité, aux **membres âgés de 16 ans et plus** du TCC, inscrits au moins à une activité tennis, aquatique, fitness, ou autre pendant la durée de leurs cotisations ou activités. Ceux-ci bénéficient d'un accès illimité et gratuit.

Les dispositions suivantes seront à respecter :

- Les vestiaires à utiliser sont ceux du club-house (tennis et fitness),
- Une tenue de sport correcte avec tee-shirt, jogging et baskets est obligatoire ; il est demandé de se déchausser à l'entrée de la salle et de changer alors de paire de chaussures
- L'utilisation des machines pouvant présenter des risques, tout utilisateur devra s'assurer avant son

- premier accès d'avoir reçu une information sur le fonctionnement de celles-ci,
- Pour chaque machine, une petite affichette précise son mode d'emploi
- Nettoyer chaque machine après son utilisation avec les serviettes prévues à cet effet,
- En cas d'affluence, merci de limiter votre temps d'utilisation à 10 minutes par machine.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS D'ACCIDENT :

- Prévenir immédiatement les secours
- Un défibrillateur est situé près de l'accueil du club-house
- Une boîte de premier secours se trouve à proximité des vestiaires.

Parking privatif

L'accès du parking privatif du Chardon Bleu et du TCC est exclusivement réservé aux membres et aux visiteurs qu'au cours de leurs présences et de leurs activités au club.

II - TENUE – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- Le port du bonnet est **obligatoire** dans le bassin,
- L'accès à la piscine est interdit aux personnes présentant des troubles respiratoires et digestifs et aux porteurs de lésions cutanées ou de verrues plantaires, non munis d'un certificat de non-contagion,
- Une douche savonnée est obligatoire avant l'accès et après la sortie du bassin,
- L'application de crème ou d'huile solaire est interdite avant de se baigner,
- L'accès à la piscine se fait uniquement par le pédiluve ; les baigneurs ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu,
- Il est vivement conseillé à tous les baigneurs et surtout aux enfants de se rendre aux toilettes avant d'accéder à la piscine,
- Le port du bermuda est interdit, seul le maillot de bain pour les femmes ou le short de bain pour les messieurs est autorisé ; la tenue de bain doit être décente.

Il est interdit autour du bassin :

- de manger et de boire et donc d'y introduire de la nourriture et tout récipient ou emballage en verre (seules les gourdes d'eau sont autorisées lors des cours aquatiques ou les accès libres)
- de courir sur la plage et de plonger
- de précipiter dans l'eau les baigneurs se trouvant sur les plages
- de fumer et/ou de mâcher du chewing-gum y compris sur la terrasse en plein air
- de cracher
- de pratiquer des jeux violents, de jouer avec des balles/ballons dans le bassin, sur les plages et sur la terrasse en plein air
- d'indisposer les autres baigneurs par des jeux ou attitudes non conformes au respect d'autrui ou à une bonne pratique sportive.

Aucun public, spectateur, visiteur ou accompagnateur n'est autorisé à fréquenter les locaux et les aires réservés aux activités aquatiques, à l'exception des vestiaires pour des parents d'enfants comme déjà indiqué ci-dessus.

Il est précisé que la piscine et le couloir d'entrée menant aux vestiaires sont sous vidéo surveillance, dans le respect de la réglementation en vigueur et ayant fait l'objet de déclaration en Préfecture.

Un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) est mis en place pour prévenir les accidents et optimiser les secours par connaissance des processus d'intervention. Celui-ci est affiché à l'entrée de la piscine.

Tout utilisateur peut prendre connaissance du POSS et se doit d'obéir aux MNS lors d'une intervention.

III - TRANSATS ET MATÉRIELS DE NATATION

Transats

Des transats peuvent être installés sur la terrasse à la disposition des baigneurs.

Matériels de natation

Aucun matériel ne sera prêté par les MNS, à l'exception des frites, planches, brassards et ceintures de nage..... nécessaires aux activités aquatiques.

Les brassards ou ceintures de nage sont obligatoires pour les enfants ne sachant pas nager participant aux cours de natation.

Les lunettes, masques ou tout autre accessoire devront être uniquement personnels.

IV - ACTIVITÉS

Les activités nautiques enseignées au Chardon bleu sont :

- l'AQUAGYM, l'AQUAGYM DOUCE, l'AQUABODY, l'AQUABIKE, l'AQUAMIXT, l'AQUAMIXT DUO, l'AQUACONFIANCE ou toute autre activité aquatique du même genre ; les cours de ces activités pourront être suivis par 30 minutes de sauna, sur réservation préalable auprès du MNS présent (places limitées et conformément aux dispositions indiquées ci-dessus),
- l'AQUASANTÉ pour des patients atteints de pathologies chroniques, sur prescription médicale et recommandations de médecins partenaires prescrivant la pratique du « Sport sur ordonnance
- les leçons de natation collectives pour les jeunes de 6 à 9 ans en apprentissage, et les jeunes et les adultes, en perfectionnement,
- le Circuit Training aquatique et terrestre Junior pour les jeunes sachant nager à partir de 9 ans.

D'autres activités pourront être rajoutées en fonction des demandes.

La durée des cours aquatiques est de 45 minutes, sauf les cours d'AQUASANTÉ qui ont une durée de 60 minutes et les cours de natation d'une durée de 30 minutes.

Les cours aquatiques sont constitués de 12 à 15 personnes au maximum, de 6 personnes au maximum pour l'AQUACONFIANCE et de 8 personnes pour l'AQUASANTÉ ; les cours de natation sont limités à 6 personnes.

L'ensemble des cours d'activités aquatiques et de natation se fait par et sous la surveillance d'une personne qualifiée ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité concernée.

V - INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS EN LIGNE

Différentes formules d'inscriptions sont proposées :

- à « l'année » de mi-septembre à fin juin hors périodes de vacances scolaires et quelques semaines neutralisées (30 séances sur 30 semaines),
- à la carte par cycles de 10 séances renouvelables, notamment pour les cours d'AQUACONFIANCE, les leçons de NATATION et, les cours d'AQUASANTÉ.
- à la semaine pour des stages sur 4 ou 5 jours selon les périodes, du lundi au vendredi pendant les périodes de vacances scolaires, notamment en juillet et en août, ou sur toute autre formule qui sera précisée au moment des inscriptions.

Chaque année, un calendrier détaillé général, tant pour « l'année » que pour chacune des périodes spécifiques de vacances scolaires, est établi, affiché dans le salon du club-house et publié sur le site internet.

Toutes les inscriptions et tous les paiements « à l'année » (hors pour les cycles de 10 séances renouvelables d'AQUACONFIANCE et d'AQUASANTÉ), devront être faits prioritairement en ligne et réglés, par carte bancaire, avant la date fixée sur le site internet du TCC, en suivant les modalités de l'application spécifique HEITZFIT 4 créée à cet effet et accessible depuis les indications fournies sur le même site.

Les inscriptions et les paiements des stages à la semaine devront également être réalisés prioritairement en ligne préalablement à la date du stage.

Les inscriptions partielles prises en cours d'année devront elles être faite sur place au secrétariat.

Pour toutes nos formules, inscriptions à l'année ou stages, les places par activités et créneaux horaires étant limitées, une priorité sera donnée aux premiers inscrits au fur et à mesure de leur inscription.

Au moment de son inscription en ligne, chaque personne majeure devra, chaque année en remplissant ou mettant à jour le formulaire d'inscription prévu à cet effet et, attester avoir eu connaissance de la réglementation en vigueur concernant le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et des activités aquatiques et le présenter éventuellement si nécessaire ; les personnes mineures, par le biais de leurs représentants légaux devront elles attester avoir validé le questionnaire « QS – SPORT », et le présenter. Sans cela, aucune inscription ne pourra être validée et, ne sera donc pas retenue.

La confirmation de réservation d'une activité ou d'un cours par le Chardon Bleu est subordonnée à l'encaissement, lors de l'inscription en ligne, de la totalité de la somme due selon les modalités de paiement prévues (par carte bancaire ou tout autre moyen de paiement).

Toutes les inscriptions et réservations sont à faire prioritairement en ligne à partir des indications formulées sur les pages « L'Espace Bien-être » du site internet du TCC : www.tenniscoutainville.fr ou lors de permanences spécifiques prévues à cet effet par le secrétariat au club-house.

VI - HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Les horaires d'ouverture et de fermeture du Chardon Bleu sont tenus à jour à l'accueil du club-house et sur le site internet du club.

Les horaires sont indicatifs et susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Le Chardon Bleu pourra néanmoins être fermé pour entretien ou vidange du bassin quelques jours par an, qui seront communiqués aux utilisateurs par voie d'affichage et/ou sur le site internet.

Il est rigoureusement interdit de se baigner en dehors des horaires d'ouverture.

VII – ABSENCES, INTERRUPTIONS ET ANNULATIONS

Les cours manqués pour quelque raison que ce soit ne sont pas remboursables mais récupérables dans les conditions précisées ci-dessous.

Si le participant interrompt ses cours, il ne peut prétendre à aucun remboursement.

L'inscription est ferme et définitive après le paiement et à la réception d'un mail de confirmation du Chardon Bleu, adressé automatiquement par l'application HEITZFIT 4.

Toute année ou tout cycle commencé est dû en totalité, hormis en cas de situation de force majeure.

En cas de blessure ou de maladie avec nécessité d'une interruption totale d'une activité sportive aquatique ou de fitness pendant au moins **une durée continue supérieure à deux mois**, un avoir pourra être proposé sur le montant des cours de la saison suivante sur présentation d'un certificat médical justificatif.

La date de départ prise en compte pour le calcul de cet avoir sera la date de la remise au Club du certificat médical.

Le montant de cet avoir, **intuitu personae**, correspondra à 50% du montant de la cotisation non réalisée.

Les personnes demandant l'application de cette disposition ne pourront pas bénéficier de la formule de remplacement pour absences ponctuelles telle que précisée ci-après.

Dans le cas d'un déménagement ou d'un changement avec mutation professionnelle, un justificatif devra alors obligatoirement être fourni ; un remboursement pourra alors être réalisé, au prorata du temps restant et, en tenant compte de frais de dossier.

Dans le cas **d'absences ponctuelles** aux cours aquatiques ou de fitness à « l'année », un tableau des « remplacements » a été mis en place près de l'accueil pour permettre aux personnes absentes lors de l'un de leurs prochains cours de l'indiquer, de manière à permettre à d'autres personnes participant également aux mêmes cycles de cours, aquatiques ou de fitness, de s'inscrire à leur place. Dans ce cas, une même personne « remplaçante » ne pourra s'inscrire qu'une seule fois et devra attendre d'avoir terminé son premier cours de remplacement pour pouvoir s'inscrire une deuxième fois.

Seule une personne ayant été absente et s'étant inscrite sur le tableau précité pourra profiter d'un remplacement sur un autre cours dans sa même catégorie générale, aquatique ou fitness, en respectant la règle : 1 absence = 1 remplacement. Lors de chaque remplacement, elle devra indiquer, sur la dernière colonne de droite des tableaux de remplacement, à la droite de son nom, la date de son absence récupérée.

Aucune réservation sur les téléphones à cet effet ne devra être faite sur le planning et la réservation du remplacement n'apparaîtra pas non plus sur les téléphones, ne permettant donc pas de les utiliser pour ouvrir les portes avec contrôles d'accès.

VIII – RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Conformément à l'art L.321-1 du Code du Sport, le Chardon bleu du Tennis Club de COUTAINVILLE est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de son personnel.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel ou des présentes.

En procédant à son inscription, chacun ou les ayants droits d'un jeune mineur reconnaît qu'il est bien couvert en cas de préjudices causés à autrui ou à des biens, au titre de son assurance de responsabilité civile, pour les activités qu'il aura choisies.

Le TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou de vol d'objets (par exemple montres, téléphones portables, tablettes, bijoux, etc) tant dans l'enceinte des installations que sur les véhicules stationnés sur le parking.

IX - EN CAS D'ACCIDENT

Prévenir immédiatement les secours

Un défibrillateur est situé près de l'accueil du club-house

Une boîte de premier secours se trouve à proximité des vestiaires.

Numéros de téléphone d'urgence sur l'affichette ci-dessous :



X - RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES ET DISPOSITIONS PRISES EN COMPTE

Le Chardon Bleu appliquera l'ensemble des dispositions imposées par les pouvoirs publics.

Un document intitulé les « 9 Règles de bonne conduite » a été établi, diffusé à tous les membres et affiché dans le club-house. Il figure également sur le site internet. Il est demandé à tous les membres du Chardon Bleu de les appliquer et de les respecter.

Afin d'assurer la protection des personnes et des biens, l'espace du Chardon Bleu est sous vidéoprotection.

* * * * *

**Le TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE décline toute responsabilité
en cas de non respect du présent règlement.
Dans le cas de son non respect, des sanctions pourront être appliquées.**

**Ce règlement est une annexe du Règlement Intérieur du TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE et
vient le compléter. Il a été approuvé par le Comité Directeur du
TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE en date du 12 avril 2025.**

Pour le Comité de Direction,

Le Président



Bernard HEIMENDINGER